La plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur:

PARCOURSUP

Sommaire 1- Parcoursup:

Qu'est ce que c'est?, Le calendrier, Les Nouveautés

2- Les vœux

Création du Dossier, Saisie des Vœux, Typologie des Vœux

3- L'Admission

Les propositions des formations, les Réponses possibles

4- L'Accompagnement des Elèves

Les outils et ressources pour s'informer et être aider pour élaborer son projet

PARCOURSUP

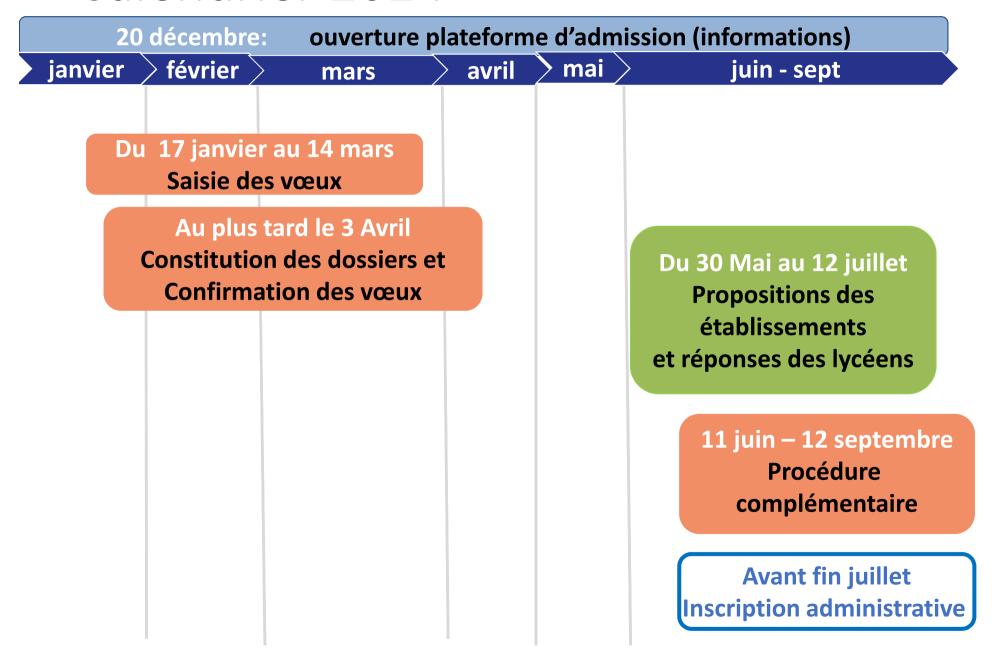
Qu'est ce que c'est?

• Galendrier

• Les Nouveautés:

Calendrier 2024

www.parcoursup.fr



S'informer sur parcoursup

Accès au site : www.parcoursup.fr

OUVERTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023

- Se familiariser avec la plateforme
- Obtenir des informations sur la procédure
- Rechercher les formations (attendus, contenus...)
- Se renseigner sur les établissements (JPO, Statistiques...)

«Découvrir les formations » puis «Chercher une formation »

À partir du 17 janvier 2024 : candidater dans les formations Post Bac

Nouveautés de La plateforme

Accès au site : www.parcoursup.fr

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU MOTEUR DE RECHERCHE 2024

- **Favori**: les lycéens peuvent désormais conserver leurs recherches de formation. Ils peuvent ainsi sélectionner des formations en favori et ajouter des commentaires qu'ils pourront retrouver au moment de formuler leurs vœux.
- **Comparateur**: les élèves peuvent comparer jusqu'à 5 formations pour préciser leurs choix (public/privé, taux d'accès, accès aux bourses, frais de scolarité, internat, label, apprentissage...).
- Journées portes ouvertes : les dates des journées portes ouvertes sont indiquées sur la fiche Parcoursup de chaque formation. Lorsque les lycéens sélectionnent des formations en favori, ils peuvent être alertés par mail quelques jours avant la date de l'événement.





FAQ C'est quoi ?

@ Me connecter

Créer mon compte

Rochercher une formation > Institut national universitaire Champollion

PUBLIC

Institut national universitaire Champollion (Albi - 81)

Licence - Portail Droit

Licence - Droit - Accès Santé (LAS)

déroulante ci-après, la page sera rechargée sélectionnez une formation dans la zone Autres formations accessibles :Si vous pour afficher la fiche de la formation sélectionnée. > Institut national universitaire Champolli

Partager la page













professionnels Connaître les débouchés

> chiffres clés de la Acceder aux formation

> candidatures Consulter les modalités de

critères d'analyse des candidatures Comprendre les

formation et ses caractéristiques Découvrir la

O III

l'établissement échanger avec Contacter et

Présentation de la formation

droit privé et histoire du droit. Le semestre 6 autorise les étudiants à La Licence Droit est une formation généraliste en 3 années, tournée se spécialiser suivant deux parcours distincts : droit public ou droit privé.Ce choix de parcours conditionnera le choix du Master. en direction de l'apprentissage des fondamentaux en droit public,

Pour plus d'informations cliquez ici. El

ATTENTION: La licence Droit option Santé ne permet pas d'accèder à

Certification



À savoir

2- Les vœux

Saisie des vœux17 janvier au 14 mars

• Constitution des dossiers et confirmation des vœux Au plus tard le 3 Avril

Première étape : création du dossier

www.parcoursup.fr

(cliquer sur « accéder à mon dossier»)

A partir du 17 janvier

Pour cela, l'élève doit disposer :

- De son INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- ▶ D' une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- Du dernier avis d'imposition des parents
 (pour demander une CPGE avec internat ou effectuer une simulation de bourse)

Important : pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme, renseignez un numéro de portable. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également indiquer leur numéro pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Un numéro de dossier est attribué et l'élève doit définir un mot de passe (à ne pas perdre)

Une fois le dossier vérifié et complété, l'élève peut saisir ses vœux

Saisie des vœux

(du 17 janvier au 14 mars)

Quelles formations?

 La majorité des établissements d'enseignement supérieur recrutent via la plateforme parcoursup.fr :

BTS, BUT, Licences, CPGE, IFSI et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieurs, de commerce et de management, Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, PPPE...

Si la formation souhaitée n'est pas proposée dans parcoursup.fr :

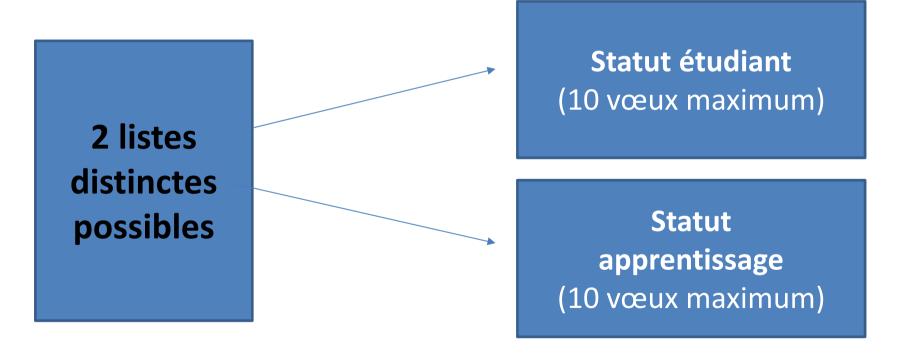
prendre contact avec les établissements pour connaitre les modalités de candidature

Saisie des vœux

(du 17 janvier au 14 mars)

Combien de vœux?

Un vœu = une formation dans un établissement Maximum 10 vœux non ordonnés



Chaque candidat **doit décrire en quelques lignes la formation qui a sa préférence** parmi les formations envisagées (informations non transmises aux établissements) afin de pouvoir l'aider à trouver une formation si aucun de ses vœux ne reçoit une réponse positive

Les vœux multiples

Saisie des vœux du 17 janvier au 14 mars

Qu'est-ce qu'un vœu multiple?

Pour certaines formations *, le lycéen peut faire des vœux multiples (même spécialité, mention ou voie de diplôme dans plusieurs établissements)

Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles

*BTS et BUT : même spécialité dans plusieurs établissements en France = 1 voeu

*CPGE: même voie dans plusieurs établissements en France = 1 vœu (avec ou sans internat)

*DN MADE: même mention dans plusieurs établissements en France = 1 voeu

*Ecole dans le social = même DE dans plusieurs établissements en France = 1 voeu

***DCG** dans plusieurs établissements en France = 1 voeu

*Quelques mentions de licence à l'échelle de l'académie ou de la région académique = 1 voeu

Chaque établissement demandé correspond à un sous-vœu

10 sous vœux maximum par type de formation 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples

Les vœux multiples

Saisie des vœux du 17 janvier au 14 mars

Cas particuliers: Sous-vœux non décomptés

- ❖ Formations paramédicales (Infirmier, orthophonie, orthoptie et audioprothèse):
 Chaque regroupement d'institut à <u>l'échelle territoriale</u> = 1 vœu. Sous-vœux non limités.
 5 vœux maximum par type de formation dans tout le secteur paramédical.
- **Ecoles d'ingénieurs et de commerce regroupées en réseau (concours commun)** : Chaque concours = 1 vœu. *Sous-vœux (chaque école du réseau) non limités.*
- **Concours commun postbac écoles vétérinaires** = 1 vœu
- **❖** Secteur de la santé (PASS et L.AS)=
 - L1 et LAS dans la même mention = 1 vœu
 - PASS avec différentes options = 1 vœu
- Science Po / IEP
 - Concours commun (Aix, Lille, Lyon qui propose 2 sites, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) = 1 vœu
 - Paris = 1 vœu (2 campus maximum sur les 9)
 - Bordeaux = 1 vœu quelle que soit la formation demandée (générale ou binationale)
 - Grenoble = 1 vœu

Les vœux multiples



Saisie des vœux du 17 janvier au 14 mars

Licence AES université capitole	
BUT techniques de commercialisation	IUT Paul Sabatier - Toulouse
•	IUT Castres
	IUT Vannes – Bretagne sud
CPGE ECG Lycée jules Guesde – Montpellier a. Avec Internat b. Sans Internat BTS NDRC Lycée Berthelot – Toulouse	
BTS Commerce International Lycée Ozenne - Toulouse	
5 vœux	3 sous-vœux
= 7 demandes dont une avec ou sans Internat	

Un compteur indique au fur et à mesure de la saisie le total de vœux et de sous-vœux

Saisie des vœux en apprentissage

(à partir du 17 janvier)

- Une rubrique spécifique pour les vœux en apprentissage
- Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)

Les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr

Compléter son dossier et confirmer ses VŒUX

Au plus tard le 3 avril

Pour que les vœux soient examinés, le lycéen doit :

- Compléter son dossier
 - Saisie de la motivation pour chacun des vœux sur la plateforme (1500 caractères maximum) au regard des attendus des formations et du projet
 - Transmission des documents demandés via la plateforme

Ex : Attestation de passation d'un questionnaire obligatoire pour les vœux en licence de droit et sciences IFSI (Questionnaire en ligne accessible dès le 17 janvier 2024 à partir des fiches de formations concernées).

- Renseigner la rubrique « Activités et centres d'intérêts » (facultatif): Ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, engagements : vie lycéenne, associatifs, cordées de la réussite, etc...
- Confirmer ses vœux (le dossier doit être complet pour être confirmé)

Vœu non complet et/ou non confirmé au 3 Avril = vœu supprimé

3- L'admission

- Examen des dossiers avril mai
- Réponses des établissements à partir du 30 Mai
 - Réponses des candidats à partir du 30 Mai

L'examen DES VŒUX dans les établissements d'enseignement supérieur

Les dossiers des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur :

- > Lettre de Motivation (ancien Projet de formation motivé par l'élève doit montrer que l'élève connait bien la formation et qu'il a un projet)
- >Bulletins scolaires de 1ère et de Tle (1er et 2nd trimestre)
- > Notes du bac aux épreuves anticipées de français
- > Eventuellement : La rubrique « centre d'intérêts » si elle a été renseignée et les éventuelles pièces complémentaires demandées pour certaines formations
- >La fiche avenir renseignée par le lycée = Résultats scolaires (moyennes, appréciations et positionnement dans chaque matière); Compétences transversales (autonomie, méthodes de travail...) et avis du chef d'établissement (cohérence du projet et capacité à réussir)

Les propositions des établissements d'enseignement supérieur

Comment être informé?

> Consultation des propositions à partir du 30 Mai

Obligation pour tous de se connecter!

> Quand une proposition arrive*, une alerte est envoyée :

(*Les dossiers sont actualisés une seule fois par jour, chaque matin)

- sur son portable * : par SMS
- dans sa messagerie personnelle * (rappel : une adresse mail est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

^{*} Si les parents ou tuteurs ont renseigné leur numéro de portable et adresse de messagerie dans le dossier Parcoursup, ils recevront également ces mêmes alertes.

Les propositions des établissements d'enseignement supérieur

Quelles réponses possibles ?

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Le lycéen reçoit une réponse pour chacun de ses vœux et sous-vœux

Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

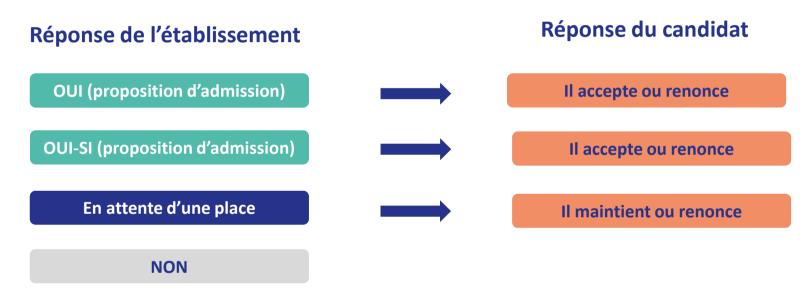
 oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour renforcer les compétences attendues et augmenter ses chances de réussite

Réponses des candidats

A partir du 30 Mai

Privilégier l'utilisation d'un ordinateur pour répondre

Pour chacun des vœux et sous-vœux



Le lycéen ne peut accepter qu'une seule proposition (« oui » ou « oui-si »)

Dès qu'il accepte une proposition et après l'obtention de son bac, il doit procéder à l'inscription administrative.

Il est possible d'accepter une proposition et de maintenir des propositions en attente.

Délai pour répondre aux propositions

Réponses aux propositions à partir Du 30 Mai

DÉLAI POUR ACCEPTER UNE PROPOSITION D'ADMISSION (OU Y RENONCER) :

Les candidats devront répondre aux propositions dans les délais indiqués par la plateforme

DÉLAI DÉPASSÉ = PLACE DONNÉE À UN AUTRE CANDIDAT

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Charlotte a fait 6 vœux, tous confirmés avant le 3 avril.
- le 30 Mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



La procédure n'est pas terminée : Charlotte peut encore recevoir de nouvelles propositions sur ses vœux en attente qui sont maintenus jusqu'au 12 juillet

Elle devra alors répondre aux nouvelles propositions

Suspension des délais de réponses du 16 juin – 23 juin Pendant les épreuves écrites du Bac

Fin de la procédure Principale le 12 Juillet

A partir du 11 Juin Pour les élèves sans proposition début de la Procédure Complémentaire

Procédure complémentaire 11 juin – 12 Septembre

Quand?

Du 11 juin au 12 Septembre

Qui ?

Candidats n'ayant pas obtenu de place lors de la procédure principale

➤ Quoi ?

Nouveaux vœux sur places vacantes

A partir du 4 juillet, les élèves peuvent aussi saisir la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui est chargée d'aider les étudiants sans proposition à trouver une place. Elle s'appuie pour cela sur : le vœu préférentiel (formulé par l'élève lors de la saisie).

4- L'accompagnement des élèves

L'ACCOMPAGNEMENT <u>TECHNIQUE</u> SUR PARCOURSUP

Ressources
d'accompagnement
et service
d'assistance à
disposition des
candidats et de leur
famille

Une rubrique « Des tutos vidéos »

Une rubrique « Questions fréquentes »

La messagerie « Contact » disponible depuis le compte du lycéen

Un numéro vert 0 800 400 070 du lundi au vendredi de 10h à 16h

S'INFORMER SUR SON PROJET

> LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

- Site internet des établissements (onglet: « nos formations »)
- Les Journées Portes Ouvertes (Parcoursup pour les dates)
- Salon INFOSUP au MEETT les 11 et 13 janvier et en virtuel jusqu'au 31 mars : https://www.salon-infosup.fr/

> LES RESSOURCES

ENT du lycée rubrique « orientation »

https://lycee-avenirs.onisep.fr/

https://avenirs.onisep.fr/eleves/preparer-parcoursup-et-choisir-son-orientation

Documents à consulter au CDI, au CIO, sur le site ONISEP

Documents consultables au CDI, au CIO, sur le site ONISEP















Accompagnement au projet

Entretiens avec les Psychologues - Conseil en Orientation (sur rendez-vous)

Au Lycée Toulouse-Lautrec

Mme CARLIER: le lundi et le Jeudi matin

Mme TAPIOU: le Mardi

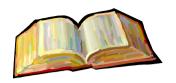
Au CIO Toulouse-Nord

32 rue Mathaly 31200 Toulouse RDV au 05 67 52 41 80

(ouvert aussi pendant les vacances scolaires)

Mme CARLIER: le jeudi de 13h30 à 17h

Mme TAPIOU: le Lundi de 9h à 12h30





Merci de votre attention

